

DEL2025\_01\_015

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 24  
Votants : 33



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt neuf janvier, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 23 janvier 2025.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Zoé AHOANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Christian BRICKX, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

Mme Halima BOUKREDINE, M. Farid KACHOUR

M. Gérard GINAC (donne procuration à Mme Sophie GERARD), M. Franck BARTH (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Nafi SIBY), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET LE C.C.A.S. DE MONTFERMEIL**

#### *Sur proposition de Xavier LEMOINE.*

Le Centre Communal d'Action Sociale (ci-après CCAS) est un établissement public administratif autonome qui a pour mission, sur l'ensemble du territoire de la ville de Montfermeil, d'accompagner et de soutenir au quotidien les personnes les plus vulnérables dans une volonté de lutter contre toutes les formes d'exclusion, réduire les inégalités et favoriser l'accès aux droits.

DEL2025\_01\_015

Afin de permettre au CCAS d'exercer pleinement ses missions, tout en respectant son autonomie, la commune de Montfermeil met à sa disposition des moyens humains et logistiques.

A cet effet, une convention de mise à disposition entre la ville de Montfermeil et le CCAS de Montfermeil est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Cependant, au regard de l'évolution des missions et des besoins du CCAS, il est nécessaire d'établir un avenant permettant la mise à disposition de moyens supplémentaires.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la fonction publique, et notamment les articles L. 512-12 à L. 512-15 portant dispositions relatives aux mises à disposition dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2023\_09\_163 relative à l'adoption de la convention de mise à disposition de moyens entre la ville de le CCAS de Montfermeil,

Vu la convention de mise à disposition de moyens de la ville de Montfermeil au bénéfice du CCAS de Montfermeil,

Considérant que la gestion des actes administratifs du CCAS et la mise à disposition du service support des Assemblées n'étaient pas envisagés dans la convention de mise à disposition ayant pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2023,

Considérant qu'il apparaît nécessaire de préciser la mise à disposition de plusieurs services ressources de la ville de Montfermeil pour permettre le traitement des affaires juridiques, des marchés publics, des actions de communication ou encore de la logistique lors des divers événements du CCAS.

Considérant que cette mise à disposition apparaît comme nécessaire pour que le CCAS puisse exercer pleinement ses missions,

Considérant qu'il convient d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition incluant dans les moyens mis à disposition par la ville de Montfermeil au bénéfice du CCAS de Montfermeil,

DEL2025\_01\_015

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition ci-annexée,
2. D'autoriser Monsieur le Maire de Montfermeil à signer l'avenant ci-annexé.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**33 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, M. Christophe DA CRUZ, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Jean-Yves LAVALLEZ**

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 31.01.2025

Au Représentant de l'Etat

Publié le 31.01.2025

Montfermeil, le 31.01.2025

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)